

**Décision n°2022/12**  
**relative à l'accréditation de**  
**l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon</b>
Sigle :	CPE Lyon
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Villeurbanne

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2020/04-07 ; Décision n° 2019/04-04

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, spécialité informatique et cybersécurité, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années, et en formation continue, en partenariat avec le l'ITII de Lyon

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, spécialité génie des procédés, en formation initiale sous statut d'apprenti

**Catégorie NV** (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, spécialité génie des procédés, en formation continue

**Catégorie NF** (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, spécialité génie physique et microélectronique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII de Lyon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Fernando LEAL CALDERON (membre de la CTI, rapporteur principal), Pascal BODET (membre de la CTI et co-rapporteur), Raja CHIKY (expert auprès de la CTI), Mariló GURRUCHAGA (expert international de la CTI), Ammar SAMRA (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2022 ;
- Entendus : Messieurs Gérard PIGNAULT, directeur de CPE Lyon, Mamadou TRAORÉ, directeur des études et Nacer ABOUCHI, directeur des sciences du numérique ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité informatique et cybersécurité</b> , en partenariat avec l'ITII de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2023	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité informatique et cybersécurité</b> , en partenariat avec l'ITII de Lyon	Formation continue	2023	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité génie des procédés</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité génie des procédés</b>	Formation continue	2023	2025-2026	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité génie physique et microélectronique</b> , en partenariat avec le l'ITII de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité génie physique et microélectronique</b> , en partenariat avec le l'ITII de Lyon	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'école

- Mettre en place une démarche qualité formelle, lui allouer des ressources suffisantes et la doter d'un pilotage opérationnel ;
- Assurer la représentation des élèves au conseil d'administration, avec voix délibérative ;
- Semestrialiser l'évaluation de la formation en entreprise pour les spécialités sous statut d'apprenti et délivrer 30 ECTS dans tous les semestres ;
- Mettre en place des conseils de perfectionnement pérennes pour s'assurer de la mobilisation durable des entreprises dans la vie de l'école et dans l'évolution du contenu des formations ;
- Poursuivre la politique de recrutement d'enseignants pour garantir un taux d'encadrement des élèves satisfaisant ;
- Poursuivre l'effort de promotion des filières du numérique auprès des jeunes femmes ;
- Réaliser une analyse des programmes des IUT et mener une réflexion sur l'intégration d'apprentis au niveau DUT ou BUT ;

- Formaliser et coordonner la démarche RSE dans le cadre d'une approche transversale au niveau de l'école.
- Substituer de nouvelles fiches RNCP aux fiches actuellement actives et déposer la fiche RNCP de la nouvelle spécialité.

**Pour la spécialité Informatique et cybersécurité**

- Améliorer l'accompagnement des élèves dans la recherche de leur mobilité internationale ;
- Renforcer les enseignements en direction du développement durable et de la responsabilité des entreprises.

**Pour la spécialité Génie des procédés**

- Assurer la sensibilisation des apprentis à la recherche scientifique en l'adossant aux travaux des enseignants-chercheurs de l'école ;
- Augmenter la place des TP dans la formation et/ou orienter les apprentissages par projets de façon à ce qu'ils intègrent une partie expérimentale suffisante ;
- Mobiliser davantage le CFA dans le suivi des étudiants en entreprise.

**Pour la spécialité Physique et systèmes microélectroniques**

- Favoriser les projets étudiants en lien avec la recherche scientifique et l'innovation dans cette filière concurrentielle, fortement marquée par l'innovation technologique ;
- Développer un réseau international pour faciliter la mobilité sortante ;
- S'appuyer sur le premier cercle d'entreprises partenaires pour assurer l'insertion des apprentis.

**Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École Supérieure de chimie, physique électronique de Lyon, <b>spécialité informatique et cybersécurité</b>	2023	2025-2026

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2022,

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023.

Le rapporteur principal  
Fernando LEAL-CALDERON

Le secrétaire greffier

Le vice-président  
Fabrice LOSSON



*MADrancourt*

